

Compte Rendu du Conseil municipal **du 19 mars 2018** (article L. 2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la commune de Séméac, dûment convoqué le douze mars deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil Municipal le dix-neuf mars deux mille dix-huit à vingt heures trente,

Sous la présidence de Geneviève ISSON, Maire

Etaient présents :

Philippe BAUBAY, Erick BARROUQUERE-THEIL, Françoise ARMAND, Serge DUFFAU, Sylvie CHEMINADE, Adjoint.

Bernard DUCOR, Michel ABEILHE, Martine FOCHEATO, Marion CONSTANCE, Jonathan BOOUTIQ, Yolande DAGUET, Roger MOREAUX, Magali LABORDE, Alain BAYLAC, Yvette LAGARDE, Régine POUX, Pierre CLAVERIE, Nathalie DARCY, Philippe EVON, Conseillers municipaux.

Absents représentés :

Joëlle BERNADET par Geneviève ISSON
Jean-Pierre ALEM par Philippe BAUBAY
Alain GALLET par Erick BARROUQUERE-THEIL
Marie-Ange MARIE par Jonathan BOUTIQ

Absents excusés

Christine BARRAUD, Marie-Aline LANUSSE, Robert TAMBURELLO

Secrétaire de séance :

Jonathan BOUTIQ

Adoption du Procès-verbal de la séance du 12 février 2018 à l'unanimité

Questions d'ordre budgétaire

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 :

Rapporteur : monsieur Serge DUFFAU, adjoint au maire.

Madame le maire explique que cette année, les investissements sont projetés sur une période de deux ans, notamment pour l'extension rénovation de la restauration scolaire, qui commencera à peine début 2019. Il y a un effort très important fait en matière de voirie qui est le deuxième axe fort de ce budget, le troisième étant malgré un contexte budgétaire très tendu de ne pas accroître les taux d'imposition communaux, pour la 9^{ième} année de suite.

Monsieur l'adjoint au maire

Conformément à l'article l2312-1 du code général des collectivités, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est destiné à éclairer les membres du Conseil municipal sur la projection budgétaire, à ce jour rien n'est figé, en raison notamment de la non connaissance du montant précis des dotations de l'Etat, du montant prévisionnel des bases des impôts.

Avant d'aborder les orientations du budget 2018, nous devons tenir compte de différents éléments, notamment le contexte national et le contexte local.

Le contexte National

Un contexte national instable et une évolution incertaine.

Le gouvernement a décidé « d'ouvrir un grand chantier de réforme des ressources des collectivités locales, notamment de la fiscalité locale ».

Cette réforme, mise en œuvre en partie, dès cette année, impacte la taxe d'habitation, l'une des deux principales recettes des communes. A titre d'exemple, la taxe d'habitation pour la commune de Séméac représentait en 2017, 554.280 € alors que la DGF n'est plus que de 242.480 € pour le même exercice.

Cette décision n'est pas anecdotique pour les finances locales, c'est la suppression à terme de la Taxe d'habitation pour 80 pour cent des contribuables. Une taxe qui représentait un montant de 21,9 milliards d'euros de recettes en 2016 (soit 20% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités) et plus particulièrement pour les communes.

Les modalités de compensation de ces pertes ne sont pas encore clairement définies, bien que le gouvernement se soit engagé à ce que cette réforme n'impacte pas nos recettes. Mais le passé a démontré que l'État n'assure pas forcément dans la durée le montant de ces compensations.

La loi de finances initiale pour 2018, au titre de la fiscalité locale, prévoit aussi une modification importante au niveau de la revalorisation des bases des valeurs locatives. Pour la première fois, la revalorisation des bases servant à la fixation des taux pour les immeubles non destinés à l'habitation ne progressera pas de la même façon que celles destinées à l'habitation.

Les dotations : Pour ce qui concerne les dotations, la contribution au redressement des finances publiques pour les collectivités locales s'étalait sur trois ans. Pour 2018, le gouvernement s'est engagé à ne pas diminuer la DGF. Il est donc proposé de maintenir le même montant que celui obtenu en 2017.

Une fois ce contexte posé, nous allons donc aborder les orientations pour 2018.

Les orientations locales

Il faut rappeler qu'à ce jour nous n'avons toujours pas la DGF 2018 et l'état de la fiscalité.

Ce budget s'inscrit en grande partie dans la continuité des précédents principalement en fonctionnement :

- **Maîtrise** des dépenses de fonctionnement dans un contexte contraint,
- Maintien de l'aide aux différentes activités communales notamment associatives,
- **Maîtrise de la fiscalité** : il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes.

En section d'investissement, il reprend les décisions antérieures prises par le conseil municipal, notamment pour les travaux de bâtiments, l'extension-rénovation de la restauration scolaire pour 400.000 € au titre de ce budget, le reste de l'opération sera inscrit au budget 2019, le complément de l'aménagement du RAM pour 75.000 € et la suite du programme Ad'ap pour 40.000 €, la réfection de la toiture du tennis couvert pour 83.000 €. En travaux de voirie, la rénovation de l'éclairage public pour 130.000 € et l'achèvement de l'aménagement de l'avenue Mitterrand du giratoire à la rue Leverre et 3.000 € pour le séparateur central Mitterrand.

Pour les acquisitions de biens meubles et immeubles, la voiture de police municipale est inscrite pour 30.000 €.

En bâtiment, d'importants travaux vont être faits à l'église et au presbytère pour une enveloppe globale de 92.300 €.

Dans ce budget, un fort accent est mis sur les travaux de voirie en plus de ceux déjà évoqués en supra, l'enveloppe globale de ces derniers s'élève à plus de 1.050.000 €.

Pour financer ces différentes opérations, il est proposé de recourir à un emprunt d'équilibre de 1.154.000€. Cet emprunt ne sera réalisé qu'en fonction des besoins et du rythme d'exécution des investissements programmés.

Une présentation de l'impact dans les prochaines années du recours à l'emprunt est détaillée en infra, elle est complétée par une analyse rétrospective de l'encours de la dette et de l'annuité de celle-ci, ainsi que d'une prospective incluant un emprunt de 1 500 000 € en 2019.

(les sommes indiquées pour 2017, correspondent aux prévisions du budget 2017 - hors DM)

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 - LES RECETTES : prévision de 5 145 697 € (2017 : 5 129 243 €), dont :

a) un excédent global de fonctionnement reporté de 671 397 € (2017 : 701 243 €)

b) des recettes réelles pour 4 474 300 € (2017 : 4 428 000 €), réparties en :

- atténuation des charges :	52 000 €	(2017 : 25 000 €)
- produits des services, domaine et vente :	244 000 €	(2017 : 270 600 € dont coupe de bois 40 000)
- impôts et taxes :	3 702 000 €	(2017 : 3 655 000 €)
- dotations, subventions et participations :	468 000 €	(2017 : 469 400 €)
- autres produits :	8 300 €	(2017 : 8 000 €)

1.2 - LES DÉPENSES : prévision de 5 145 697 € (2017 : 5 129 243 €), dont :

- a) des dépenses réelles pour 4 180 760 € (2017 : 4 132 500 €), réparties en :
- charges à caractère général : 1 150 700 € (2017 : 1 143 900 €)
 - charges de personnel : 1 952 500 € (2017 : 1 908 200 €)
 - atténuation des produits : 1 000 € (2017 : 2 000 €)
 - charges de gestion courante : 924 560 € (2017 : 914 400 €)
 - charges financières : 125 000 € (2017 : 142 000 €)
 - charges exceptionnelles : 7 000 € (2017 : 2 000 €)
 - dépenses imprévues : 20 000 € (2017 : 20 000 €)
- b) des opérations d'ordre pour 964 937 € (2017 : 996 743 €), correspondant :
- aux écritures d'amortissement : 126 600 €
(2017 : 112 502 €)
 - virement à la section d'investissement : 838 337 € (2017 : 884 241 €)

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 - LES RECETTES : prévision de 3 056 223 € (2017 : 2 535 741 €), dont :

- a) des opérations d'ordre pour 964 937 € (amortissement + virement du fonctionnement) - (2017 : 996 743 €)
- b) des recettes réelles pour 2 091 286 € (2017 : 1 538 998 €), réparties en :
- excédent fonctionnement capitalisé : 776 863 € (2017 : 971 240 €)
 - fond de compensation de la TVA : 160 000 € (2017 : 140 000 €)
 - subventions d'investissement : 0 € (2017 : 427 758 €)
 - emprunt : 1 154 423 € (2017 : 0 €)

2.2 - LES DÉPENSES : prévision de 3 056 223 € (2017 : 2 535 741 €), dont :

- a) des dépenses réelles réparties en :
- emprunts : 310 000 € (2017 : 300 000 €)
 - déficit d'investissement reporté : 4 327 € (2017 : 605 103 €)
 - RAR de 2017 : 772 536 € } (2017 : 366 138 €) }
 - travaux nouveaux : 1 969 360 € } 2 741 896 € (2017 : 1 630 638 €) }
 - 1 996 776

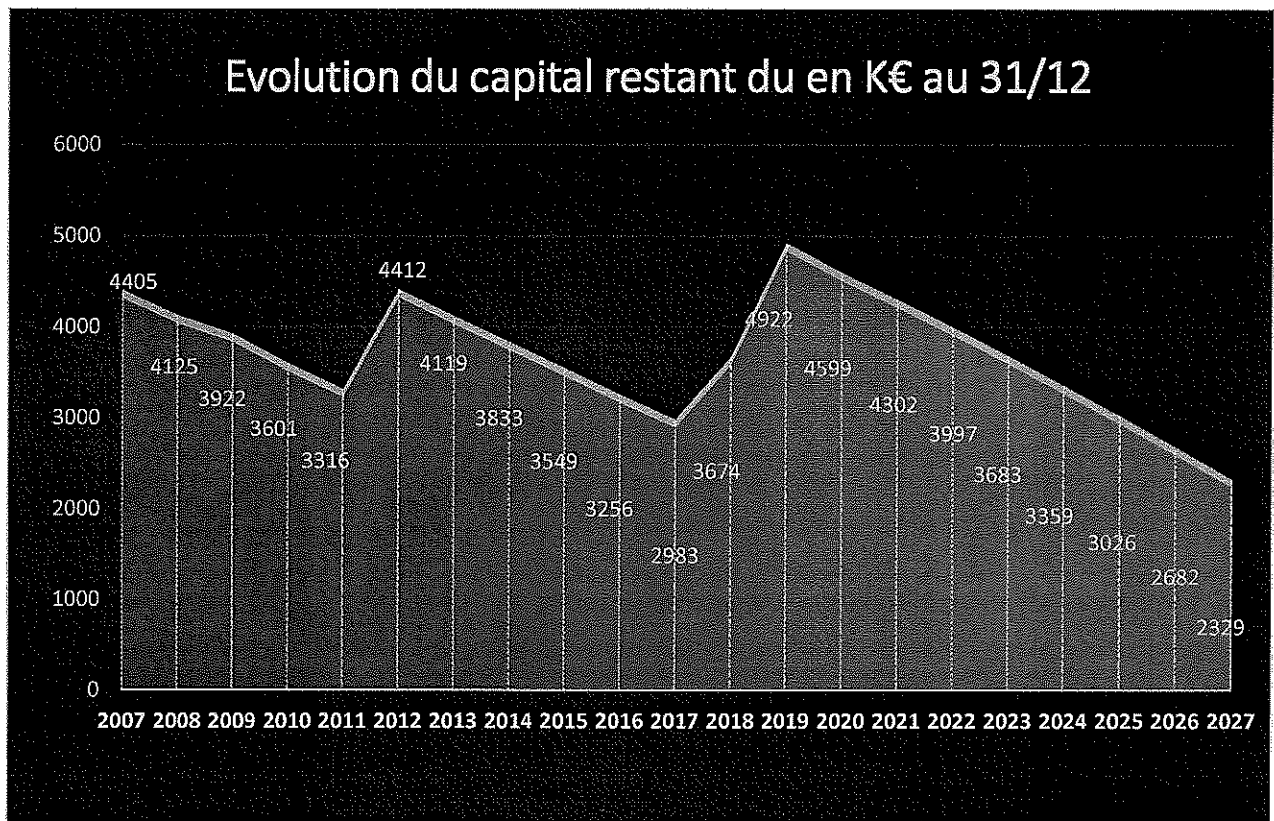
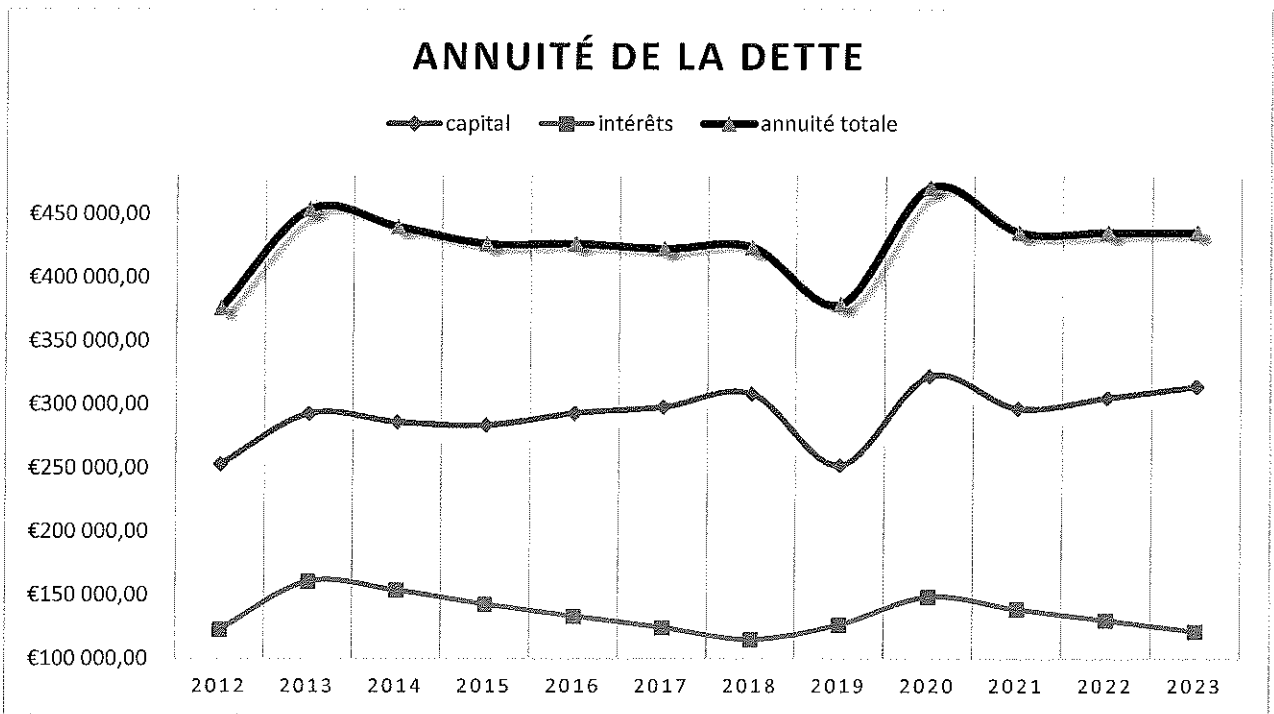
INVESTISSEMENTS 2018

	détail	Nles propos
ACQUIS, BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	parcelle consorts Rubio	260 €
		260 €
	Renouvellement matériel ST	6 000 €
	véhicule police municipale	30 000 €
	renouvellement informatique administratif + nouveau logiciel	6 500 €
	meublier Mairie	2 000 €
	Scolaire : maternelles et primaires	6 000 €
	Jeunesse : espaces jeunes et CLSH	2 000 €
	Sport	4 000 €
	pupitre d'éclairage CAC	3 600 €
	imprévus	2 500 €
		62 600 €
BATIMENTS	Travaux accessibilité (Cf ADAP) - 2018 : M.O p/écoles et CAC	40 000 €
	Aménagement ex logement instituteur RAM (BP 2017 : 180 000 €)	75 000 €
	rénovation circuit douches stade A. Nogues	15 000 €
	réfection toiture presbytère	80 000 €
	restructuration extension restaurant scolaire	400 000 €
	toiture court tennis couvert	83 000 €
	volets roulants Est - école Bousquet	4 000 €
	équipement video salle du conseil mairie	3 500 €
	chaudière ateliers municipaux	6 000 €
	remise en état système campanaire église	5 100 €
	mise en conformité paratonnerre église	7 200 €
		718 800 €
VOIRIE / ESPACE PUBLIC	rénovation éclairage public programme TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et pour le climat)	130 000 €
		130 000 €
	Travaux avenue Mitterrand (giratoire - Leverre) (BP 2017 : 365 000 €)	15 000 €
	trottoirs rue Guinier	320 000 €
	aménagement av. Mitterrand trottoirs av. du Midi/St Christophe	68 500 €
	revêtement parkings av. Mitterrand, trottoirs av. Midi/St Christophe (suite Tx CD65)	27 000 €
	aménagement av. Mitterrand trottoirs (St Christophe/piscine)	160 000 €
	revêtement ilôts séparateurs des giratoires Hournet et Garennes	36 000 €
	séparateur central Mitterrand + aménagement espaces verts	3 000 €
	programme pluriannuel remplacement poteaux incendie	30 000 €
	renforcement défense incendie quartier Cigognes	20 000 €
	aménagement rue Laffont et trottoirs impasse Laffont	195 000 €
	arrosage intégré terrain foot écoles	45 000 €
	aménagement voie et parking Nord cimetière : maîtrise d'œuvre	20 000 €
	revêtement rue Bouchayé	57 000 €
	revêtement rue de la résistance + trottoirs	35 000 €
	aire fitness stade des écoles	6 200 €
Travaux divers et imprévus	20 000 €	
	1 057 700 €	
TOTAL GENERAL		1 969 360 €

3 – PROJECTION DE LA DETTE FUTURE

Intégrant des emprunts de 1 000 000 € en 2018 et 1 500 000 € en 2019 (à 2 % sur 20 ans)

<i>Évolution des remboursements par année</i>			
<i>Année</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Total versement</i>
2013	292 889,13	160 641,47	453 530,60
2014	286 295,63	153 745,68	440 041,31
2015	283 808,58	142 880,78	426 689,36
2016	293 245,17	133 549,40	426 794,57
2017	298 122,69	124 704,84	422 827,53
2018	308 462,44	115 451,01	423 913,45
2019	252 396,32	126 786,34	379 182,66
2020	322 276,57	148 641,17	470 917,74
2021	296 957,33	138 876,59	435 833,92
2022	305 455,72	130 378,19	435 833,91
2023	314 321,02	121 512,89	435 833,91
2024	323 570,64	112 263,26	435 833,90
2025	333 222,90	102 611,00	435 833,90
2026	343 297,06	92 536,84	435 833,90
2027	353 813,28	82 020,62	435 833,90
2028	332 292,73	71 041,16	403 333,89
2029	200 372,35	59 576,15	259 948,50
2030	207 045,94	52 902,56	259 948,50
2031	213 999,62	45 948,90	259 948,52
2032	221 247,20	38 701,42	259 948,62
2033	173 053,30	31 145,79	204 199,09
2034	177 953,18	26 245,90	204 199,08
2035	183 033,08	21 166,01	204 199,09
2036	188 301,26	15 897,84	204 199,10
2037	193 766,38	10 432,66	204 199,04
2038	148 130,46	4 761,34	152 891,80
2039	89 936,38	1 798,73	91 735,11



Monsieur DUFFAU précise que les chiffres donnés sont indicatifs et pourront varier dans le cours de l'année, par exemple l'inscription pour le Ram, avait été faite avant l'ouverture des plis de certains lots de travaux ce matin. Des travaux de voirie sont notamment liés à une

intervention du Département sur le remplacement de la bande de roulement de voies départementales.

Le quartier des Cigognes verra aussi d'importants travaux de remplacement des canalisations d'eau potable.

Madame POUX s'interroge pour savoir, où ont été inscrites les recettes liées à l'indemnisation de la réfection de la toiture du tennis, car la dépense est bien présente.

Monsieur DUFFAU précise que les dépenses sont bien inscrites, mais que compte tenu des attermolements de ce dossier qui passe à nouveau ce soir en conseil municipal, il est plus prudent d'avoir le chèque pour inscrire la recette, qui d'ailleurs ne sera payée qu'après travaux exécutés.

Monsieur CLAVERIE souhaiterait savoir si les chiffres mentionnés en face de ceux de 2018 sont ceux du compte administratif 2017.

Monsieur DUFFAU répond qu'il s'agit de ceux du bp 2017 pour avoir une comparaison du document 2018 au même document antérieur.

Monsieur CLAVERIE regrette que l'on n'ait pas les chiffres réels 2017 du compte administratif comme s'y était engagé monsieur DUFFAU, car les dépenses de personnel sont sur une augmentation de 2 %, on ne voit pas les efforts engagés par la commune pour réduire les dépenses de fonctionnement.

Monsieur DUFFAU connaît le leitmotiv de l'opposition sur la diminution des charges de personnel qui sont directement le service offert à la population Séméacaise, les réduire cela veut dire réduire les services à la population, monsieur CLAVERIE pourrait-il nous dire quels sont les services qu'il veut voir réduire. Il précise que les dépenses de personnel de la commune sont nettement inférieures à celles de communes de la strate alors que nous sommes dans le plus haut de la strate de population.

Monsieur CLAVERIE rappelle qu'il n'est pas aux commandes et que c'est à l'équipe en place de trouver des pistes.

Madame le maire demeure à l'écoute des propositions de monsieur CLAVERIE qui en aurait apparemment.

Madame POUX rappelle que les dotations connaissent une forte baisse depuis des années, qu'avec le budget proposé à terme on crèvera le plafond d'endettement, c'est à la majorité de trouver les solutions pour faire face à ses décisions.

Monsieur DUFFAU confirme que les dotations de l'Etat, sont effectivement en forte baisse depuis plusieurs années principalement pour notre commune, mais la rigueur de gestion a permis à la majorité municipale de ne pas répercuter ces baisses sur les impôts des séméacais au prix d'efforts louables sur la majorité des dépenses de fonctionnements. Pour ce qui est du recours à l'emprunt, il s'agit d'abord, est-il nécessaire de le rappeler du mode de financement normal des investissements des communes, faire porter la charge financière d'un équipement sur plusieurs années est légitime car celui-ci servira pour plusieurs générations notamment scolaires. Les communes ne peuvent emprunter que pour financer de l'investissement, alors que l'Etat c'est pour faire face aux dépenses quotidiennes.

Comme vous avez pu le voir sur le graphique, dès 2021 il y aura une baisse sensible de la dette.

Monsieur EVON note comme madame POUX que la dette par habitant atteindra un niveau jamais connu pour la commune, avec plus de 1.000 euros par habitant.

Monsieur CLAVERIE considère que le besoin de gros investissement est le fruit de l'absence de maintenance et d'entretien du patrimoine communal depuis des années.

Madame le maire précise que la grosse part des investissements est due à la rénovation et l'extension du restaurant scolaire, mais elle s'étonne des remarques sur le manque d'entretien du patrimoine alors que l'opposition demande la baisse des dépenses de fonctionnements qui justement participent à l'entretien. Elle tient à rappeler que depuis 2011, aucun bâtiment nouveau n'a été construit, car les maires précédents avaient déjà beaucoup construit ce qui réduit l'accroissement des charges de fonctionnements par le gel des superficies. Elle rappelle l'optimisation de la gestion des bâtiments avec le regroupement d'associations, la réforme programmée de bâtiments coûteux en fonctionnement, la construction d'un nouveau RAM, qui permettra le transfert depuis les anciens locaux.

Monsieur CLAVERIE réclame l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement de manière à avoir une totale visibilité des actions de la commune, en évitant les décisions impromptues comme le rond-point de la république.

Madame le maire rappelle les objectifs de ces aménagements qui s'inscrivent dans l'avenir et anticipent le développement de ce secteur dont on peut voir les constructions en cours, mais surtout l'implantation d'une grande surface.

Madame POUX évoque le bétonnage de la commune, le quartier Saint Frai est devenu une horreur.

Madame le maire explique que cette urbanisation s'inscrit justement dans une démarche économique et évite l'étalement urbain consommateur d'espaces naturels. Ce développement se fait en plein centre-ville limitant la création de nouvelles infrastructures, de routes et de réseaux permettant donc une économie financière et environnementale.

Madame POUX considère qu'il y a de nombreuses zones à bâtir inutiles qui ne trouvent pas preneurs et qui sont financées par la commune.

Madame le maire précise que ces lotissements ne coûtent rien aux séméacais.

Madame POUX a pourtant constaté un appel aux finances séméacaises pour certains aménagements comme le rond-point.

Monsieur BAUBAY explique que ces constructions n'ont rien de surprenant, elles correspondent aux orientations du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) du PLU (plan local d'urbanisme).

Madame POUX suggère que cela aurait dû se faire plus progressivement.

Monsieur BAUBAY constate que les constructions se font de manière très progressive, par rapport au planning prévisionnel, pour la plus grande partie, elles sont le fruit de décisions déjà anciennes.

Madame le maire confirme que l'opération de l'OPH (office public de l'habitat 65) dite Fénélon a au moins sept ans.

Monsieur BARROQUERE-THEIL souhaite que l'on revienne au débat d'orientation budgétaire. Il a constaté que monsieur DUFFAU a été très pondéré dans ses propos par rapport aux baisses drastiques de dotation. Il voudrait faire des quelques remarques d'ordre général et intervenir sur ce qui nous intéresse aujourd'hui, les conséquences de la loi de programmation des finances publiques votée le 21 décembre dernier. Loi qui pose les jalons d'une réforme en profondeur des finances publiques locales, et dont nous subissons l'application.

Après les baisses de dotations aux collectivités imposées par le précédent gouvernement de plus de 10 milliards d'euros, l'Etat a décidé de ponctionner les collectivités à hauteur de

13 milliards d'euros supplémentaire en 5 ans. (3 milliards de plus qu'annoncé dans le programme d'Emmanuel Macron).

Ces décisions étranglent encore un peu plus les collectivités. Soyons vigilants à certains discours et autres sirènes qui laisseraient penser que les élus dépensent sans compter à tort et à travers.

D'ailleurs, le président de l'AMF François Baroin, le rappelait « nous ne laisserons pas imposer l'idée fausse que les dépenses des collectivités, ce seraient des petits fours, des cocktails et des ronds-points inutiles ».

On assiste à une nouvelle méthode de gouvernement qui s'installe : brutalité, dédouanement face aux choix politiques, pour ne répondre qu'à un seul objectif la baisse de la dépense publique imposée à tout prix par l'Europe pour répondre à ses critères.

Je voudrais, insister sur le décalage qui existe dans cette loi de finances entre les plus riches et les autres.

En supprimant l'ISF, c'est un cadeau de 3,2 milliards d'euros aux 300000 (trois cent mille) ménages les plus fortunés. De l'autre côté on baisse l'APL pour tous, on augmente la CSG sans compensation pour 2,5 millions de retraité et ce à partir de 1200€, comme si avec 1200€ les retraités étaient des privilégiés.

Au total ce sont 12,8 milliards d'Euros de cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises. A l'inverse par effet de ciseaux les dépenses publiques sont amputées de près de 16 milliards d'euros, grevant le pouvoir d'achat et l'investissement dans les services publics.

Car moins de dépenses de fonctionnement, c'est à terme inévitablement, moins de services publics pour nos populations, moins de subventions pour les associations, moins de culture, de santé, de sport, bref moins de vie sur nos territoires.

La bourrasque des économies imposées, la suppression de la taxe d'habitation, l'étranglement financier des offices HLM, la suppression des emplois aidés, la baisse de dotations, les transferts de charges etc... deviennent de plus en plus insupportables et pèsent sur nos choix.

Certes nous sommes de plus en plus contraints, mais pas complices ni dupes et nous dénonçons les décisions budgétaires du gouvernement qui, sous un autre discours reprennent les recettes d'avant qui ont hélas les mêmes effets.

Il est important que la population le sache.

Monsieur EVON tire le bilan de ce DOB, la dette par habitant va passer de 800 € à plus de 1.000€, on inscrit une voiture de police municipale à 30.000€, cela lui semble exorbitant, un arrosage intégré pour les terrains de sports aussi, il faut surveiller bon nombre de dépenses.

Madame le maire tient à répondre sur ces deux points, le premier il s'agit d'une voiture électrique, le second cela permettra d'économiser de la main d'œuvre car le personnel ne sera pas immobilisé pour arroser.

Monsieur DUFFAU partage le point de vue de monsieur BARROUQUERE-THEIL, il a été pondéré par ses propos. Il rappelle que les communes dépendent de l'Etat qui lui-même dépend des directives européennes, et cela a des conséquences sur nos finances. L'Etat étant incapable de réduire son propre déficit, il fait assumer cette réduction par les collectivités locales en premier lieu les communes. Il faut rappeler que la réduction du déficit de notre pays a été le fait des collectivités locales et pas de l'état qui a accru le sien propre. La plupart des collectivités locales ont des gestions saines, il faut rappeler que celles-ci ne peuvent être en déficit à la différence de l'ETAT.

Madame LAGARDE constate l'inflation des prix pratiqués par les entreprises. Les collectivités sont une manne pour les sociétés.

A la demande de madame le maire
Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,
Entendu la présentation de Serge DUFFAU,
Considérant que le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote,
Le Conseil Municipal,

Article 1 : prend acte des orientations budgétaires générales du budget de l'exercice.

Article 2 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du contrôle de légalité,
- publication au recueil des actes administratifs,
- insertion au registre des délibérations.

Questions d'ordre patrimonial

2 -Protocole d'accord relatif aux infiltrations d'eau des courts de tennis couverts : (annule et remplace la délibération n°2017-72) pj le protocole

Rapporteur madame le Maire,

En 2007, la Commune de SEMEAC a entrepris la construction d'un court de tennis couvert.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à Monsieur GRESY, Architecte, assuré auprès de la MAF.

Le lot CHARPENTE/COUVERTURE a été confié à la Société FOURCADE CHARPENTES, assurée auprès de GROUPAMA D'OC.

Cette Société a sous-traité la partie couverture à la Société ADB BATITOIT assurée auprès de la SAGENA aux droits de laquelle vient la SMA.

Les travaux ont été réceptionnés sans réserve le 23 Octobre 2007.

Au début de l'année 2009, la Commune de SEMEAC s'est plainte d'infiltrations d'eau par la couverture de l'ouvrage.

Des travaux étaient alors réalisés à l'initiative de la Société FOURCADE et de son sous-traitant qui ne permettaient pas de mettre un terme aux infiltrations.

C'est dans ces conditions que la Commune de SEMEAC a déposé une requête devant le Tribunal administratif de PAU en date du 29 juin 2017, aux fins de voir ordonner une expertise judiciaire au contradictoire de la Société FOURCADE CHARPENTES, son assureur GROUPAMA D'OC, la Société ADB BATITOIT, son assureur la SMA SA, ainsi que de Monsieur Serge GRESY et son assureur la MAF.

Il était fait droit à cette demande par Ordonnance en date du 25 Août 2017 et Monsieur Roger FERNANDEZ était désigné en qualité d'Expert judiciaire. Suite à cette désignation, les parties se sont rapprochées et, sans reconnaissance de responsabilité et afin de mettre un terme rapide au contentieux, se sont mises d'accord sur les travaux de réparation de la toiture qui se chiffrent à la somme de 56 909,13 euros HT.

Les travaux d'investigation se chiffrent à la somme de 6 648,95 euros.

Les travaux de réparations seront financés de la manière suivante :

Monsieur Serge GRESY et son assureur la MAF paient à la Commune de SEMEAC :

- les travaux de réparation à hauteur de 18%, soit 10 243,64 euros HT.
- les travaux d'investigation à hauteur de 18%, soit 1 196,81 euros.
- les frais d'expertise judiciaire à hauteur de 18% à régler sur présentation de l'ordonnance de taxe à intervenir.

La SARL ADB BATITOIT et son assureur la SMA SA paient à la Commune de SEMEAC :

- les travaux de réparation à hauteur de 64%, soit 36 421,84 euros HT.
- les travaux d'investigation à hauteur de 64%, soit 4 255,33 euros.
- les frais d'expertise judiciaire à hauteur de 64 % à régler sur présentation de l'ordonnance de taxe à intervenir.

La Société FOURCADE CHARPENTES et son assureur GROUPAMA D'OC paient à la Commune de SEMEAC :

- les travaux de réparation à hauteur de 18 %, soit 10 243,64 euros HT.
- les travaux d'investigation à hauteur de 18 %, soit 1 196,81 euros.
- les frais d'expertise judiciaire à hauteur de 18 % à régler sur présentation de l'ordonnance de taxe à intervenir.

Voté en conseil municipal le 18/12/2017, le protocole d'accord a fait l'objet de modifications et doit être représenté au conseil municipal. Les modifications portent sur la dénomination de l'assureur SMA SA (assurance de la SARL ADB BATITOIT), sur l'organisation et l'ajout d'articles dans le protocole (articles 7 à 13) et sur l'ajout du montant de la franchise de la SARL ADB BATITOIT. Cela n'impacte en rien le montant devant être reversé à la commune.

Sur proposition de madame le maire,

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour,
DECIDE

Article 1 : - d'approuver le protocole d'accord relatif aux infiltrations d'eau des tennis couverts et les modalités de répartition du coût de résorption des désordres et frais divers.

Article 2 :- d'autoriser Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment du protocole d'accord.

Article 3 : Le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du contrôle de légalité ;
- publication au recueil des actes administratifs et insertion au registre des délibérations
- information à Madame la Trésorière de Tarbes-Adour-Echez.
- La séance du conseil municipal est terminée à 22h30

Le Maire,

Geneviève ISSON

Philippe BAUBAY 	Joëlle BERNADET représentée par Geneviève ISSON 	Érick BARROUQUERE-THEIL 	Françoise ARMAND
Serge DUFFAU 	Sylvie CHEMINADE 	Jean-Pierre ALEM Absent représenté par Philippe BAUBAY	Christine BARRAUD Absente excusée 
Bernard DUCOR	Marie-Aline LANUSSE Absente excusée	Michel ABEILHÉ 	Martine FOCESATO 
Alain GALLET représenté par Érick BARROUQUERE-THEIL 	Marion CONSTANCE 	Jonathan BOUTIQ 	Yolande DAGUET 
Roger MOREAUX 	Magali LABORDE	Robert TAMBURELLO absent excusé	Marie-Ange MARIE absente représentée par Jonathan BOUTIQ 
Alain BAYLAC 	Yvette LAGARDE 	Régine POUX 	Pierre CLAVERIE 
Nathalie DARCY 	Philippe EVON 		

